

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020809 – AMR 19/030/02

Action complémentaire sur l'AU 209/02 (AMR 19/011/02 du 11 juillet 2002)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

BRÉSIL

personnes incarcérées dans la prison d'Urso Branco

Londres, le 20 décembre 2002

Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité des personnes incarcérées dans la prison d'Urso Branco, à Porto Velho, État de Rondônia. Tout au long de l'année, une extrême violence a régné dans la prison. Face à la surpopulation, aux nombreux cas signalés de torture et de passages à tabac infligés aux détenus par des gardiens et des policiers ainsi qu'à la tension grandissante suscitée par les fêtes de Noël, il est fortement à craindre qu'un massacre ne soit perpétré.

La surpopulation carcérale atteint des niveaux extrêmes dans cette prison, qui avait été construite pour 350 détenus mais en accueille aujourd'hui 915. Le 18 décembre, 20 détenus ont été transférés de la prison de Guajamirim, dans le même État, vers l'établissement d'Urso Branco. Des défenseurs des droits humains qui travaillent dans la prison estiment que ce transfert, ajouté à tous les problèmes susmentionnés, risque de déclencher une poussée de violence entre les détenus.

En 2002, les violences extrêmes qui se sont déroulées à la prison d'Urso Branco ont montré que les autorités ne contrôlaient plus la situation dans cet établissement pénitentiaire. Le 1<sup>er</sup> janvier, au cours d'un transfert de détenus des *seguro* (cellules où sont placés les détenus que les autorités pénitentiaires estiment menacés par les autres) vers la principale partie de la prison, effectué sur décision de justice, 27 prisonniers ont été massacrés par d'autres. Des policiers militaires et des gardiens de prison, qui entendaient les hurlements des personnes tuées, ont refusé d'entrer dans l'établissement pour intervenir. Cette année, 48 hommes ont été tués à Urso Branco ; toutefois, aucun homicide n'a été signalé depuis le mois de juillet.

Dans les *seguro*, la surpopulation demeure un grave sujet de préoccupation (veuillez vous reporter à l'AU 209/02, AMR 19/011/02 du 11 juillet 2002). Prévues pour accueillir 50 détenus, ces cellules comptent actuellement 160 occupants. Une « *prison type* » pouvant recevoir 120 détenus a récemment été construite à côté d'Urso Branco. Selon les informations recueillies, elle ne peut être utilisée en raison d'un litige qui oppose l'entreprise qui a bâti l'établissement pénitentiaire au gouvernement de l'État de Rondônia, sur la question du paiement des travaux.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Située dans la banlieue de Porto Velho, Urso Branco est la plus grande prison de l'État amazonien de Rondônia. Les conditions de détention qui prévalent dans cet établissement sont si terribles que la Commission interaméricaine des droits de l'homme a demandé le 14 mars au gouvernement de prendre des mesures conservatoires afin de garantir la sécurité des détenus. En juin et en août 2002, la Cour interaméricaine des droits de l'homme, dont les décisions ont force obligatoire au Brésil, a enjoint aux autorités de prendre d'autres mesures conservatoires. C'est la première fois cette année que le Brésil est mis en cause devant cette instance. D'après les organisations non gouvernementales locales, ces mesures sont progressivement mises en œuvre.

Des délégués d'Amnesty International ont visité la prison d'Urso Branco en avril 2002. Ils y ont découvert des conditions de détention totalement déplorables, incompatibles avec les normes minimales en matière d'hygiène et de santé. Sous-payés et mal formés, les gardiens de la prison se sont révélés incapables de contrôler les détenus. En dernier recours, les autorités ont déployé dans l'établissement des policiers militaires armés, ce qui constitue une mesure illégale.

Des défenseurs des droits humains ont informé Amnesty International que les gardiens de la prison devaient suivre d'urgence un programme de formation. Si l'administration pénitentiaire décide de retirer les policiers armés, les gardiens travaillant de façon permanente dans l'établissement ne seront pas à même de prendre le relais sans une formation spécialisée.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en portugais ou dans votre propre langue) :**

– dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles la surpopulation chronique qui prévaut dans la prison d'Urso Branco à Porto Velho (État de Rondônia), a atteint des niveaux intolérables, ainsi que par les nombreuses allégations faisant état d'actes de torture et de passages à tabac infligés à certains détenus cette année ;

– appelez les autorités à prendre des mesures immédiates pour garantir la sécurité de toutes les personnes incarcérées dans cet établissement ;

– exhortez les pouvoirs publics à enquêter sur toutes les allégations de torture ou d'autres formes de mauvais traitements dont ont été victimes certains détenus, et à traduire en justice tout représentant de l'État responsable de tels actes en vertu de la Loi 9 455 relative à la torture, adoptée le 7 avril 1997 au Brésil.

– rappelez aux autorités que la nouvelle prison construite à côté d'Urso Branco, appelée « *Presídio Modelo de Porto Velho* » et pouvant accueillir 120 prisonniers, pourrait être utilisée pour réduire la surpopulation de l'établissement, notamment celle qui prévaut dans les « *seguro* » ;

–appelez les autorités à prendre immédiatement toutes les mesures conservatoires requises par la Cour interaméricaine des droits de l'homme afin de garantir la sécurité de chacun des détenus incarcérés à la prison d'Urso Branco ;

– rappelez aux autorités qu'elles doivent veiller à ce que tous les policiers militaires et les gardiens de prison soient formés de manière adéquate, conformément aux normes internationales relatives au recours à la force et au traitement des détenus, et à ce qu'ils bénéficient de conditions et d'une formation leur permettant d'exercer leurs fonctions en garantissant leur propre sécurité comme celle des détenus.

#### **APPELS À :**

**Remarque :** Veuillez noter qu'une nouvelle administration sera élue dès janvier 2003 au Brésil. En conséquence, les lettres doivent être adressées au gouverneur élu de l'État de Rondônia. Nous ignorons à ce jour l'identité des personnes qui occuperont les deux autres fonctions, merci de n'indiquer que leur titre dans vos courriers.

**Gouverneur élu de l'État de Rondônia :**

Sr. Governador Eleito do Estado de Rondônia

Exmo. Sr. Ivo Cassel

Palácio Presidente Vargas

Praça Getúlio Vargas

78900-000 Porto Velho - RO, Brésil

**Télégrammes :** Governador do Estado de Rondônia, Porto Velho – RO, Brésil

**Fax :** +55 69 224 3520

**Formule d'appel :** Vossa Excêlencia, / Monsieur le gouverneur,

**Secrétaire d'État aux droits humains du Brésil :**

Sr. Secretario de Estado dos Direitos Humanos

Ministério da Justiça

Esplanada dos Ministérios

Bloco T, 4° andar, Sala 420

70064-900, Brasília - D.F., Brésil

**Télégrammes :** Secretário de Estado dos Direitos Humanos, Brasília - D.F., Brésil

**Fax :** +55 61 226 7980

**Formule d'appel :** Exmo. Sr. Secretário, / Monsieur le Secrétaire d'État,

#### **COPIES À :**

**Commission justice et paix :**

Comissão Justiça e Paz

Arquidiocese de Porto Velho

Rua Carlos Gomes, 964

Centro

78900-030, Porto Velho - RO, Brésil

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.**

**APRÈS LE 31 JANVIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**